

Coalition Large de l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (CLASSE)

Coordonnées du bureau de l'ASSÉ

Téléphone : 514-3900110

Site Internet : www.asse-solidarite.qc.ca

Adresse : 2065 Parthenais local 383, Montréal, Québec, H2K 3T1

Cahier de préparation des délégations Version finale du 9 mai 2012



Congrès de la CLASSE

Jeudi le 10 mai 2012

9h00

Lieu

Montréal

2515 Delisle, Saint-Henri

Frais de participation

20,00 \$

Hébergement

Hébergement militant sur demande

Table des matières

Table des matières.....	2
Proposition d'ordre du jour.....	3
Propositions.....	4
ANNEXE A : Contre-offre proposée par l'ACÉLUL au gouvernement du Québec.....	9

Proposition d'ordre du jour

1. Le Conseil exécutif propose l'ordre du jour suivant :
 - 0.0 Ouverture
 - 1.0 Procédures
 - 1.1 Praesidium
 - 1.2 Lecture et adoption du l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption du procès-verbal
 - 2.0 État de la mobilisation
 - 3.0 Négociations
 - 4.0 Femmes
 - 5.0 ASSÉ
 - 6.0 Élections
 - 6.1 Comités et Conseils de la CLASSE
 - 6.1.1 Présentation
 - 6.1.2 Plénière
 - 6.1.3 Scrutin
 - 7.0 Prochains Congrès de la CLASSE
 - 8.0 Avis de motion
 - 8.1 Dépôt des avis de motion
 - 8.2 Traitement des avis de motion
 - 9.0 Varia
 - 10.0 Levée

Propositions

1.0 Procédures

1.1 Praesidium

1. Le Conseil exécutif propose une présentation de 5 minutes de la planification du déroulement du Congrès.

1.3 Adoption du procès-verbal

1. Le Conseil exécutif propose que l'on adopte le procès-verbal du Congrès de la CLASSE du 5 mai 2012.

3.0 Négociations

1. Le Conseil exécutif propose une présentation de 6 minutes par le Conseil exécutif suivie d'une plénière de 60 minutes sur les positions adoptées dans les Assemblées générales en ce qui concerne l'entente de principe obtenue la fin de semaine dernière.

2. L'ACÉLUL propose l'adoption de la contre-offre présentée en ANNEXE A.

3. *Considérant que le texte de l'offre présente plusieurs éléments ambigus et susceptibles d'être détournés contre les intérêts étudiants;*

L'AELLFUM propose que la CLASSE propose les modifications suivantes comme conditionnelles à l'acceptation de l'offre :

- Que le comité provisoire ait un pouvoir décisionnel et exécutif;
- Que les règles de fonctionnement du comité provisoire soient clarifiées et incluses dans le texte de l'entente plutôt qu'établies à la première rencontre;
- Que la question de l'ajout de « personnes jugées utiles aux fins de travaux » dans la composition du comité provisoire soit clarifiée de façon à ne pas changer le pouvoir relatif des parties en présence;
- Que des représentants et représentantes du corps professoral universitaire issus de différentes disciplines (sciences humaines, sciences pures, domaines à tendance technique) soient inclus dans le comité provisoire;
- Que le nombre de places réservées à la CRÉPUQ et à la Fédération des cégeps soit équivalent à celui des associations étudiantes;
- Que le président ou la présidente et les représentantes et représentants du milieu des affaires (issu-e-s préférentiellement de coopératives) soient désigné-e-s par les autres membres du comité provisoire;
- Que la question des droits de scolarité soit clairement mentionnée dans les sujets de discussion énumérés au point 3;
- Que toutes les économies dégagées par les travaux du comité soient utilisées pour diminuer la part étudiante dans le financement des universités;
- Que la réglementation des FIO soit reconduite jusqu'à la fin de la hausse.

4. *Considérant que le présent mouvement ne porte pas uniquement sur des revendications comptables, mais vise à engager une réflexion collective impliquant l'ensemble de la société sur la mission fondamentale, le rôle social, les acteurs et le financement de l'université;*

L'AELLFUM propose que la CLASSE exige, parallèlement au travail du comité provisoire et de l'éventuel comité permanent et pour asseoir la légitimité de la réflexion dans un cadre politique plus large, la tenue

d'états-généraux sur l'éducation postsecondaire ayant pour mandat d'examiner les questions suivantes :

- La part étudiante dans le financement des universités en considérant la gratuité, le gel, l'indexation, les hausses futures, le remboursement proportionnel au revenu, la modulation des droits de scolarité en fonction du domaine d'étude;
- La marchandisation de l'éducation et l'arrimage des programmes d'étude sur le marché du travail;
- Les modes de financement des universités (rôle des entreprises privées, de la part étudiante, du financement public);
- La gestion et le personnel de gestion des universités (rôle des entreprises privées, du corps professoral, des étudiants);
- La pertinence et la complémentarité des différents domaines d'études et modes de recherche (fondamentale, appliquée, commercialisable);

Que la CLASSE considère que ces modifications à l'offre initiale permettraient une sortie de crise et favoriseraient le retour en classe.

5. Considérant que la CLASSE défend les principes d'autonomie universitaire et de démocratie participative;

Considérant que la CLASSE défend une université québécoise assumant son rôle historique de haut lieu de formation citoyenne;

Considérant la position de la CLASSE contre la marchandisation du savoir et pour une accessibilité large à l'éducation post-secondaire;

L'AGEEPP-UL propose que la CLASSE demande la création d'un comité ou organe permanent qui pourrait se nommer TEDUQ (Table d'Enseignement et de Démocratie Universitaire du Québec) et qui garantirait le respect minimal d'un mode de gestion et de gouvernance démocratique au sein de chaque université québécoise. Que conséquemment, cet organe s'assure d'une présence significative des étudiants, des professeurs et des représentants des milieux sociaux dans les instances décisionnelles de chaque université, s'agissant des orientations académiques et de la gestion administrative et financière;

Que la TEDUQ veille au respect par les universités de certains principes qui ont été revendiqués et acquis par la société québécoise, notamment :

- L'accessibilité réelle à tous et à toutes à des études post-secondaires de qualité, visant à terme la gratuité scolaire
- Le caractère universaliste de l'université, respectant la diversité des domaines, et sans arrimage systématique aux besoins du marché

Qu'un tel comité ait donc pour mandat de régler le mal-financement des universités afin de réduire les frais de scolarité jusqu'à leur abolition;

Que la TEDUQ, pour garantir son efficacité et permettre l'atteinte d'une gestion démocratique et d'un modèle universitaire à l'image de l'éducation que nous voulons, soit encadrée par une loi adéquate conférant une autorité contraignante aux directives et recommandations de cet organisme.

Qu'en attendant les résultats des premiers travaux de la TEDUQ, le gouvernement s'engage à geler les frais de scolarité.

6. L'AÉGUM propose que le comité de négociation de la CLASSE refuse d'être à toute table de négociation qui exclurait des membres du comité ou qui imposeraient un huis clos.

7. Considérant les méthodes douteuses et les tactiques malhonnêtes et manipulatrices dont à fait preuve le gouvernement;

Considérant que l'aide financière aux études n'est pas une alternative à la hausse;

Considérant que la CLASSE a déjà rejeté le remboursement proportionnel au revenu et s'oppose à tout mécanisme d'assurance-qualité et à la réduction des crédits d'impôts pour les frais de scolarité;

Considérant que l'étalement des frais de scolarité n'atténue en rien l'injustice de la tarification de l'éducation;

Considérant que l'offre du gouvernement correspond à un gel de la facture étudiante pour la prochaine année, mais que la hausse reste intégrale pour les six années suivantes;

Considérant que le conseil provisoire est composé majoritairement d'alliés du gouvernement, notamment les représentants et représentantes du rectorat et du patronat, et, qu'en ce sens, il est très peu probable que celui-ci n'aboutisse à une quelconque mesure qui permettrait de diminuer la facture étudiante, ni de régler le mal-financement;

Considérant le caractère facilement interprétable de l'offre en faveur du gouvernement;

Considérant la position de la CLASSE pour une université et des cégeps libres de toute ingérence du privé

L'AESSUQAM propose que la CLASSE refuse l'offre du gouvernement;

Que la CLASSE réitère que seule une offre de gel ferme au niveau de 2007 serait susceptible de régler le conflit;

Qu'aucune offre gouvernementale ne traitant pas de la hausse des frais de scolarité ne soit considérée comme potentiellement acceptable par les négociateurs et les négociatrices de la CLASSE.

8. *Considérant que la grève est restée très forte malgré qu'elle dure depuis 12 semaines;*

Considérant la possibilité que le gouvernement en vienne à un moratoire sur la hausse des frais de scolarité;

Considérant qu'un moratoire sur la hausse des frais de scolarité ne ferait qu'aider le gouvernement à améliorer son image dans l'opinion publique;

Considérant que nous sommes près d'élections provinciales et que le PLQ utilise la crise actuelle à son avantage;

L'AESSUQAM propose que la CLASSE se positionne contre un possible moratoire sur la hausse des frais de scolarité.

9. L'AFESH-UQAM propose que la CLASSE réponde à la créativité de la ministre pour éviter la question des frais de scolarité en annonçant chaque matin du 11 au 15 mai une nouvelle mesure qui pourrait servir à améliorer la gestion universitaire ou à financer l'éducation tout en contribuant à une redistribution plus équitable de la richesse et que chaque mesure soit puisée parmi les suivantes :

- Augmenter la taxe sur les revenus des entreprises de 3%
- Favoriser une meilleure répartition des pouvoirs au sein des institutions postsecondaire contre les abus de gestion et des dérives immobilières, la meilleure protection c'est une majorité de délégué-e-s des communautés interne au sein des instances décisionnelles.
- Imposer à 100% les gains en capitaux des particuliers et particulières et des entreprises (plutôt qu'à 50% actuellement)
- Revenir à une formule de financement «historique» pour cesser de soumettre le financement des universités à leur capacité à séduire «clientèles potentielles» et les entreprises.
- Abaisser le plafond des REER à 10 000.
- Augmenter le nombre de palier d'imposition à 10.

10. L'AÉMUM propose que la CLASSE retourne à la table de négociation;

Que la CLASSE continue de réclamer le gel des droits de scolarité au niveau de 2007;

Que la CLASSE modifie l'offre du gouvernement en trois points :

- Toutes les économies trouvées par la partie étudiante feraient en sorte de réduire l'ensemble de la contribution étudiante, et non seulement les FIO
- Que le conseil puisse choisir ses deux membres de la communauté économique et sont président ou sa présidente par consensus afin d'assurer la parité
- Que le paiement différé s'applique sur 2 ans et soit renouvelable si nécessaire

11. L'AÉMUM propose que la CLASSE contre-propose la création d'un conseil d'évaluation des universités dans la mesure ou celui-ci présente les points suivants :

- Un nombre de membre réduit à 17 et non 19 (4 étudiant-e-s, 4 représentant-e-s syndicaux-les, 4 membres de la CREPUQ, 2 des cégeps, 2 de la société société socio-économique élus par consensus, 1 présent-e)

- Un-e président-e n'ayant pas de pouvoir décisionnel et élu-e par acclamation
- Où les votes sont faits par consensus
- Produit un rapport public trimestriel

12. *Considérant la vigueur et la force de l'actuel mouvement de grève,
Considérant la proposition faite par le gouvernement la semaine dernière,
Considérant qu'elle ne permet pas la tenue d'un débat de fond sur l'avenir des universités québécoises comme le feraient de réels États-Généraux.*

Considérant qu'elle ne remet pas en question la hausse des frais de scolarité.

Le Conseil exécutif propose que la CLASSE reconnaisse que la proposition du 5 mai 2012 du gouvernement ne constitue en aucun cas une voie pour mettre un terme au conflit actuel.

Que la CLASSE déclare que l'actuelle offre gouvernementale constitue une affirmation de l'existence du mal-financement universitaire.

Que la CLASSE affirme que la récente proposition gouvernementale constitue en soit une remise en question de la nécessité même de la hausse des frais de scolarité.

Que la CLASSE affirme que plusieurs des éléments actuellement inclus dans l'offre gouvernementale constituent des injustices, dont, entre autres, l'instauration du RPR,

Que la CLASSE rappelle que seule l'annulation de la hausse des frais de scolarité dans une perspective de gratuité scolaire serait susceptible de remettre en question la continuité de la grève, suite à une consultation des assemblées générales membres de la CLASSE et de son Congrès.

13. Le Conseil exécutif propose de faire une présentation de 20 minutes sur l'état de la situation au national conjointement avec le Comité maintien et élargissement de la grève.

5.0 ASSÉ

1. Le Conseil exécutif propose que les mandats du Conseils exécutif soient en vigueur jusqu'à la tenu du congrès annuel de l'ASSÉ.

8.0 Dépôt des avis de motion

8.2 Traitement des avis de motion

1. L'ADÉPUM propose l'on ajoute « ou qui sont inscrits ou inscrites dans une association membre de l'ASSÉ » après « toutes les étudiantes et tous les étudiants qui sont membres de l'ASSÉ » à l'article A4: mise en candidature, alinéa 1 de l'Annexe A des Statuts et règlements de l'ASSÉ;

Que l'on ajoute « ou être inscrit ou inscrite dans une association membre en règle de l'ASSÉ » après « Provenir d'une association membre en règle de l'ASSÉ » dans l'article 28, alinéa 1 du chapitre 6: conseil exécutif des statuts et règlements de l'ASSÉ.

Avis de motion déposé au Congrès du 5 mai 2012.

Autres propositions

1. L'AESSUQAM propose que la CLASSE lance une campagne d'information populaire sur la gratuité scolaire.

2. *Considérant le nombre croissant de blessés dans l'exercice de leur droit de manifestation;*

Considérant que l'utilisation d'armes et d'agents chimiques est de plus en plus normalisé par les corps policiers;

Considérant que les médias et le gouvernement véhicule un message séparant deux classes de manifestant-e-s, soit d'un côté des

étudiant-e-s légitimes et de l'autre des casseurs et des casseuses n'appartenant pas à la gente étudiante;
Considérant l'arbitraire de plusieurs arrestations et la déclaration d'illégalité de certaines manifestations;
Considérant l'annonce du SCRS qu'il infiltrent et surveillent le milieu étudiant québécois;
Considérant l'annonce récente de l'intention du maire de Montréal d'interdire le port du masque;
Considérant que les conditions de libération révoquent fréquemment le droit de manifester;
Considérant que le droit de manifester est un droit fondamental;

L'AESSUQAM propose que la CLASSE dénonce les stratégies médiatiques et politiques visant à étouffer le droit de manifester;

Que la CLASSE dénonce le profilage et la répression politique

Que la CLASSE dénonce la brutalité policière

Que la CLASSE blâme le SPVM et la SQ.

3. *Considérant l'établissement et la consolidation de la logique marchande néolibérale sur toutes les sphères de la société;*
Considérant que les citoyen-ne-s du Québec sont dirigé-e-s par une élite qui ne les représente pas leurs intérêts, mais bien ceux des classes possédantes;

Considérant que le développement sauvage du capitalisme, ses crises, ses mesures d'austérité et privatisation provoquent révolte populaire de par le monde;

Considérant que le dernier budget libéral constitue l'aboutissement d'une série de contre-réformes ayant saccagé les acquis sociaux du Québec et met à nu l'injustice inhérente au projet néolibéral;

L'AESSUQAM propose que la CLASSE reconnaisse le combat actuel comme étant une lutte de classes;

4. GEOGRADS propose que CLASSE exige que le Premier Ministre Jean Charest prenne responsabilité et arrête toute forme de violence étatique, brutalité policière et abus de pouvoir.

ANNEXE A : Contre-offre proposée par l'ACÉLUL au gouvernement du Québec

Étant donné que :

- 1. Une compensation équivalente à la hausse des droits n'est garantie que pour l'automne 2012 (gain de 127\$);*
- 2. La hausse des droits de scolarité est de 127\$ pour la première session, et de 254\$ pour la deuxième. Les frais institutionnels obligatoires (FIO) doivent être plus élevés que cette hausse pour que la compensation équivalente soit possible. De plus, les modalités de transfert des économies réalisées par le comité ne sont pas précisées, elles pourraient ne pas être équivalente (1 dollar économisé par le comité fait économiser 1\$ sur la facture des étudiantEs);*
- 3. Aucune université québécoise ne charge en FIO le montant final de la hausse qui est de 1778\$ supplémentaires dans sept ans, certaines chargent moins que d'autres, ce qui aurait pour conséquence que certainEs étudiantEs économiseraient plus sur leur facture que les autres;*
- 4. Les représentantEs étudiantEs devront persuader le comité provisoire de la mauvaise gestion des établissements d'enseignement et indiquer où et comment couper, cependant, comme le comité est constitué ainsi: 6 membres de la CRÉPUQ, 2 du patronat (designéEs par le ministère), 1 du ministère, 4 représentantEs des associations étudiantes (FEUQ, FECQ, CLASSE, TACEQ), 4 représentantEs des syndicats, 1 de la Fédération des Cégeps, et 1 président (designéE par le ministère) ; en conséquence, même si les étudiantEs indiquent clairement où est le mal-financement et qu'ils indiquent où et comment couper, même si les représentantEs des syndicats les appuient, ils et elles n'auront pas nécessairement l'appui de la majorité du reste du comité pour faire passer leurs recommandations puisqu'ils n'ont pas la parité dans ce comité.*

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. De mettre sur pied un Conseil provisoire des universités.
2. Le Conseil provisoire a pour mandat de faire des recommandations au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'ici le 31 décembre 2012, relativement au mandat, à la composition d'un conseil permanent des universités, à être créé par loi. À cet égard, et à la lumière des meilleures pratiques, examiner la pertinence d'inclure les sujets suivants à l'intérieur du mandat du Conseil permanent :
 - l'abolition et la création de programmes ;
 - l'internationalisation ;
 - les partenariats entre les universités et les milieux ;
 - la formation continue ;
 - la qualité de la formation, la recherche, le soutien ;
 - et les instances universitaires.
3. Le Conseil provisoire a pour mandat d'évaluer, à la lumière des meilleures pratiques, les hypothèses d'utilisation optimale des ressources financières des universités et de démontrer, le cas échéant, les économies récurrentes pouvant être dégagées. À cet égard, faire des recommandations au ministère de l'Éducation, du loisir et du sport d'ici le 31 décembre 2012, relativement aux éléments suivants :
 - la délocalisation des campus ;
 - les dépenses de publicité ;
 - les enjeux à l'égard du parc immobilier ;

- le personnel de gérance ;
- la reddition de comptes ;
- et les transferts entre les fonds.

Les règles budgétaires du MELS pourront servir d'outil à cette fin.

4. Les recommandations au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport relativement à l'optimisation des ressources financières prévue à l'article 3, seront utilisées, à l'automne 2012 de la façon suivante : les économies ainsi dégagées seront appliquées à l'ensemble des frais de scolarité, autant aux droits de scolarité qu'aux FIO et ce, selon un montant équivalent, dollars pour dollars. Un moratoire sur la hausse des droits de scolarité d'une durée de 2 ans sera appliqué dès l'automne 2012, et ce, jusqu'aux dépôts des recommandations au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, lequel s'engage à mettre en application les dites recommandations au cours de cette période et au delà. Le moratoire permettra également de mettre en place le comité permanent et celui-ci pourra débiter ses travaux dès l'hiver 2013 ou au plus tard à l'automne 2013.

5. Le Conseil provisoire est composé des personnes suivantes :

- 2 recteurs/rectrices ou leurs représentantEs, désignéEs par la CREPUQ ;
- 4 représentantEs étudiants, désignéEs respectivement par la FEUQ, la FECQ, l'ASSE et la TACEQ
- 4 représentantEs du milieu syndical, désignéEs respectivement par la CSN, la CSQ, la FTQ et la FQPPU ;
- 2 chercheurs ou chercheuses socio-économiques spécialiséEs en financement privé des universités et seront désignéEs par consensus lors de la première rencontre du comité;
- 1 représentantE des cégeps, désignéE par la Fédération des cégeps ;
- 1 représentantE du MELS, désignéE par le ministère ;
- Le/La présidentE, désignéE par consensus lors de la première rencontre du comité..

Le Conseil provisoire peut s'adjoindre de toute personne qu'il juge utile aux fins de ses travaux. À sa première rencontre, le conseil provisoire établira ses règles de fonctionnement.

6. La proposition du MELS d'augmenter le seuil de revenu familial donnant accès aux bourses de l'AFE est maintenue.

7. Le gouvernement s'engage à étudier les solutions au problème de financement des universités apportées par l'ASSÉ, la TACEQ, la FEUQ, la FECQ, la CSN, la CSQ, la FTQ et la FQPPU dans le but de réformer certains aspects du système fiscal québécois et de récupérer l'argent des contribuables pour le réinvestir dans l'éducation et la santé.

8. Le gouvernement remplace, dans son vocabulaire officiel et courant, les mots « boycott » par « grève » lorsqu'il s'agit d'un grève votée démocratiquement en assemblée générale d'association étudiante; « contribuables » par « citoyens et citoyennes » lorsqu'il ne traite pas spécifiquement de fiscalité; « clientEs » par « étudiantEs » lorsqu'il parle de la population étudiante et que le conseil permanent universitaire fasse de même. De plus, le gouvernement s'engage à se remémorer que, en vertu de l'article 2 de la *Charte*

canadienne des droits et libertés :

« 2. Chacun a les libertés fondamentales suivantes :

- a) liberté de conscience et de religion;
- b) liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication;
- c) liberté de réunion pacifique;
- d) liberté d'association. »

Source : http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/Charte/CHART_F.pdf

et que, selon l'*UNESCO (Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture)* :

« Le droit à l'éducation est un droit fondamental de l'homme, indispensable à l'exercice de tous les autres droits de l'homme. Il promeut la liberté individuelle et l'autonomisation et apporte des bénéfices importants en matière de développement. » et « Il incombe aux gouvernements de remplir leurs obligations à la fois légales et politiques pour offrir une éducation de bonne qualité à tous et pour mettre en place et contrôler plus efficacement les stratégies dans le domaine de l'éducation. »

Source : <http://www.unesco.org/new/fr/education/themes/leading-the-international-agenda/right-to-education/>

et que, selon l'article 13 du *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, ratifié par le Canada en 1976 :

« Article 13

1. Les États parties au présent Pacte reconnaissent le droit de toute personne à l'éducation. Ils conviennent que l'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et du sens de sa dignité et renforcer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ils conviennent en outre que l'éducation doit mettre toute personne en mesure de jouer un rôle utile dans une société libre, favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux, ethniques ou religieux et encourager le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.

2. Les États parties au présent Pacte reconnaissent qu'en vue d'assurer le plein exercice de ce droit:

- a) L'enseignement primaire doit être obligatoire et accessible gratuitement à tous;
- b) L'enseignement secondaire, sous ses différentes formes, y compris l'enseignement secondaire technique et professionnel, doit être généralisé et rendu accessible à tous par tous les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité;
- c) L'enseignement supérieur doit être rendu accessible à tous en pleine égalité, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité;
- d) L'éducation de base doit être encouragée ou intensifiée, dans toute la mesure possible, pour les personnes qui n'ont pas reçu d'instruction primaire ou qui ne l'ont pas reçue jusqu'à son terme;
- e) Il faut poursuivre activement le développement d'un réseau scolaire à tous les échelons, établir un système adéquat de bourses et améliorer de façon continue les conditions matérielles du personnel enseignant.

3. Les États parties au présent Pacte s'engagent à respecter la liberté des parents et, le cas échéant, des tuteurs légaux, de choisir pour leurs enfants des établissements autres que ceux des pouvoirs publics, mais conformes aux normes minimales qui peuvent être prescrites ou approuvées par l'État en matière d'éducation, et de faire assurer l'éducation religieuse et morale de leurs enfants,

conformément à leurs propres convictions.

4. Aucune disposition du présent article ne doit être interprétée comme portant atteinte à la liberté des individus et des personnes morales de créer et de diriger des établissements d'enseignement, sous réserve que les principes énoncés au paragraphe 1 du présent article soient observés et que l'éducation donnée dans ces établissements soit conforme aux normes minimales qui peuvent être prescrites par l'État. »

Source : <http://www2.ohchr.org/french/law/cescr.htm>

9. À la lumière du point précédent, que le comité permanent universitaire rédige et adopte, à l'aide de juriste, une charte québécoise des droits de l'étudiantE applicable en vertu de la loi dans l'optique de redéfinir la philosophie et le mandat des universités, de même que pour mieux gérer et encadrer les grèves étudiantes dans le cadre d'une nouvelle crise.

. Autres dispositions

Le gouvernement s'engage à **féminiser** le texte de l'entente finale entre le gouvernement et les quatre associations étudiantes nationales.